



Congés payés CDI étudiant

Par LOLA

Bonjour

Je suis étudiante et j'ai un CDI de 15 heures. Je travaille dans le commerce les samedi et dimanche. Cela fait un an que je travaille j'ai donc droit à mes congés payés comme les autres salariés qui ont un emploi en CDI à temps plein.

J'ai 3 questions :

Est ce que je dois poser mes congés sur mes jours de travail (samedi et dimanche) ?

Est ce que les congés sont forcément sur une semaine ?

Est ce que je peux demander à mon employeur une indemnité sur une partie de mes congés payés ?

Merci pour votre réponse

lola

Par kang74

Bonjour

Quelque soit le nombre de jours travaillés vous avez le droit à 5 semaines de CP .

Les jours de congés ne sont pas que posés sur vos jours travaillés (sinon vous auriez 15 semaines de cp !!)

On les compte du premier jour travaillé en CP à la veille du jour de la reprise .

Exemple vous posez le Samedi et le Dimanche 11 et 12, vous revenez donc le Samedi 18 = cela vous fait 6 jours de CP compté .

Pour le reste votre employeur peut vous imposer les dates et de ne pas vous permettre de ne prendre qu'un seul jour . C'est toujours l'employeur qui valide vos demandes de CP par rapport au besoin de l'entreprise .

Je ne comprends pas cette histoire d'indemnités .

Vous êtes payée quand vous êtes en congé comme si vous aviez travaillé .

Il n'est pas prévu que vos congés soient payés, si vous ne respectez pas les modalités pour la pose, ils peuvent être perdus à la fin de la période de référence .

Par LOLA

Merci pour votre réponse.

Quand je parle d'indemnité, je voulais savoir si à la place de mes congés payés je peux avoir une compensation monétaire

Par kang74

Il n'y a pas à la place .

Vous devez poser vos congés comme l'entreprise le permet et le faire pour chaque période de référence (avant le 31 Mai)

Sinon ils sont perdus (= ils n'existent plus, ils ne sont pas payés).

Par LOLA

Merci merci merci beaucoup pour votre réponse

Par janus2

On les compte du premier jour travaillé en CP à la veille du jour de la reprise .

Exemple vous posez le Samedi et le Dimanche 11 et 12, vous revenez donc le Samedi 18 = cela vous fait 6 jours de CP compté .

Bonjour,

C'est le cas général lorsque les congés sont décomptés en jours ouvrables (acquisition de 2.5 jours de CP par mois travaillé, 30 jours de CP pour 5 semaines). On compte alors tous les jours ouvrables en commençant le premier jour qui aurait du être travaillé et en arrêtant au dernier jour ouvrable avant la reprise.

Certaines entreprises peuvent décompter les congés autrement (jours ouvrés par exemple).